

télex a été envoyé par livraison spéciale puisque le syndicat n'a pas le télex. Cependant, une copie du télex a été immédiatement transmise au syndicat par fac-similé. Tout délai dans la réception du message du ministre semble être dû à un retard dans la livraison.

## LES PÊCHES

### LE SECTEUR DES MOULES—L'AIDE GOUVERNEMENTALE

**L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement):** Honorables sénateurs, le 8 décembre, le sénateur Bonnell a posé une question concernant les pêches—le secteur des moules—l'aide gouvernementale.

*(La réponse suit:)*

Le gouvernement est extrêmement préoccupé au sujet du bien-être économique des producteurs de l'Atlantique qui ont été frappés par le retrait des clams, moules, huîtres et palourdes du marché de détail canadien. Néanmoins, la santé des Canadiens demeure prioritaire pour le gouvernement. Tous les produits suspects ont maintenant été retirés du marché. Les détaillants seront réapprovisionnés dans les prochains jours, à mesure que les services d'inspection pourront garantir que les produits respectent toutes les normes d'hygiène et de sécurité.

Les fonctionnaires étudient actuellement l'impact du retrait de ces produits du marché et continuent de faire tous les efforts pour identifier la nature et la gravité du problème de toxicité. Il est par conséquent trop tôt pour faire des spéculations sur la question de l'indemnisation.

## L'ENVIRONNEMENT

### LA POLLUTION DES GRANDS LACS—LES MESURES GOUVERNEMENTALES

**L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement):** Honorables sénateurs, le 9 décembre, l'honorable sénateur Haidasz a posé une question sur l'environnement à propos de la pollution des Grands lacs et des mesures prises par le gouvernement.

*(La réponse suit:)*

Le gouvernement accorde beaucoup d'importance à la protection et à l'amélioration des eaux des Grands lacs.

Le 18 novembre 1987, le ministre de l'Environnement et l'administrateur de l'Agence américaine de protection de l'environnement à Toledo, Ohio, M. Lee Thomas, ont ratifié de nouvelles dispositions dans le cadre de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands lacs.

Ces nouvelles dispositions visent toutes les sources de pollution dans les lacs, notamment les sous-sols et les sédiments contaminés, ainsi que les substances toxiques déversées dans l'atmosphère.

En outre, aux termes des nouvelles normes arrêtées pour assurer l'application plus rigoureuse de cet accord, les parties ont convenu de se rencontrer deux fois l'an pour coordonner leurs plans de travail respectifs et faire le point sur les progrès accomplis.

Dans le cadre des amendements apportés en 1987 à l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands lacs, l'Ontario et le ministère de l'Environnement mettent au

point des solutions aux 17 questions à régler dans la partie canadienne du bassin des Grands lacs.

Le ministère de l'Environnement participe également au programme municipal et industriel de réduction de la pollution (MISA) du ministère ontarien de l'Environnement, une mesure prévoyant des critères plus rigoureux applicables aux principaux points de déversement municipaux et industriels.

En février 1987, Environnement Canada, l'Ontario, l'État de New York et le gouvernement fédéral des États-Unis ont signé la Déclaration d'intention concernant le Plan canado-américain de gestion des toxiques de la Niagara. Dans le plan de gestion, les quatre administrations s'engageaient à réduire de 50 p. 100 les déchargements de produits chimiques toxiques provenant de sources situées le long de la rivière au cours des dix prochaines années.

Plusieurs organismes fédéraux et provinciaux responsables des pêches, des ressources naturelles, de la santé, de l'agriculture, des transports et des travaux publics effectuent aussi des études et gèrent des programmes pour assurer la protection et l'amélioration de la qualité de l'eau des Grands lacs.

Environnement Canada continuera de travailler avec l'Ontario, le gouvernement fédéral des États-Unis et l'État de New York pour régler les problèmes qui se posent dans la rivière Niagara, dans les chenaux qui relient le secteur supérieur des Grands lacs et dans le lac Ontario.

## LA SANTÉ

### LES MOULES CONTAMINÉES—LA DATE DE L'OBTENTION DES PREUVES ET LA DATE DE L'AVERTISSEMENT

**L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement):** Honorables sénateurs, le 10 décembre, le sénateur Stewart (Antigonish-Guyborough) a posé une question concernant les moules contaminées—la date de l'obtention des preuves et la date de l'avertissement.

*(La réponse suit:)*

Le 29 novembre 1987

La Direction générale de la protection de la santé du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a avisé deux importants distributeurs de moules de l'Île-du-Prince-Édouard qu'ils devaient cesser toute distribution de moules.

Le 1<sup>er</sup> décembre 1987

Dans un communiqué de presse conjoint, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et celui des Pêches et des Océans ont mis en garde le public contre la consommation des moules de l'Île-du-Prince-Édouard.

## LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

### LE NOUVEAU-BRUNSWICK—L'AVENIR DES PROJETS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ANNONCÉS PENDANT LA CAMPAGNE ÉLECTORALE PROVINCIALE

**L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement):** Honorables sénateurs, j'ai une réponse différée à une question que l'honorable Eymard Corbin a posée au Sénat le